

27 mai 2011 - 3 h 30 de crolleries

« *Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune* » [Article L2121-29 du CGCT].

« *Les séances des conseils municipaux sont publiques. (...) ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle* [L2121-18].

C'est ce qu'on appelle *une veine de pendu* ! A un mail près, je ratais cette ultime réunion. J'avais prévu de démissionner fin avril et préparé un texte pour l'annoncer dans le journal municipal. Mais en écrivant au maire « *je vous demande donc de ne pas le faire paraître* », Corinne m'a donné un mois de sursis et une fameuse dernière séance.

En clôture de mon mandat d'élu local, je suis heureux d'avoir participé à ce conseil du 27 mai 2011. Avec un ordre du jour particulièrement dense, ce fut une anthologie du fonctionnement de notre assemblée, en s'approchant du meilleur qui pourrait réconcilier la politique et les citoyens, sans frôler le pire qui justifierait vraiment de s'indigner, mais avec quelques exemples de cette *démocratie gâchée* qui anesthésie et pollue la vie publique.

Le conseil était presque au complet, signe d'un grand jour. Même Olivier avait fait le déplacement.

L'ambiance était plutôt détendue. Chacun échangea quelques nouvelles avec ses voisins. Nous eûmes le bon mot du maire sur *le mur de Bernin* qui venait de tomber. Certains s'affairaient sur leur BlackBerry, leur iPod, leur iPhone ou d'autres joujoux modernes qui permettent de s'évader d'un lieu où l'on regrette de s'être rendu sans avoir osé ne pas s'y rendre.

Trois délibérations rectificatives, un pourvoi en cassation sur l'affaire du Château, une transaction pour clore un litige avec un fournisseur ... l'ombre du contentieux et du contrôle juridique planait dans l'assemblée. C'est peut-être ce climat qui conduisit le maire à affirmer qu'il fallait *se soustraire* à la loi, comme s'il voulait par ce lapsus inédit nous faire partager sa douleur à *se soumettre* !

Deux opérations bien contrastées de réhabilitation thermique

Sans plus tarder, je veux maintenant citer le plus réjouissant de ce conseil, cette subvention de 900 k€ pour la rénovation de logements sociaux des Ardillais, avec des gains énergétiques annoncés considérables : une réduction d'un facteur 5, de 359 kWep/m²/an à 72 kWep/m²/an. Oui, les économies d'énergie sont possibles, les collectivités locales doivent contribuer à leur financement.

En contraste, on voit combien une opération engagée récemment dans le quartier des Charmanches avec le même objectif affiché de réhabilitation thermique, mais avec un gain énergétique de 24 % seulement et un délai de retour sur investissement de plus de 110 ans avec les tarifs actuels de l'électricité, était médiocre du point de vue économique. Certes, les configurations architecturales ne sont pas les mêmes, les logements des Ardillais sont plus compacts, plus faciles à isoler. Mais tout de même ! Le chantier des Ardillais ridiculise celui des Charmanches.

J'ai voté pour ces deux opérations ! Etait-ce une ânerie de voter une subvention de 600 k€ pour les logements des Charmanches dans le cadre d'une rénovation à dominante esthétique, bien loin des besoins réels d'isolation ? Peut-être, je suis en plein doute. J'ai retenu l'argument de l'adjointe aux affaires sociales selon lequel l'investissement serait malgré tout bénéfique aux locataires, les logements seront « *plus neufs et c'est aussi ce qu'attendent les gens* ».

Cet exemple illustre combien le vote est réducteur, combien le vote ne peut pas suffire à traduire un avis sur un projet de délibération. En poussant le bouchon aussi loin que possible, je me demande si, pour un élu local, en particulier un élu minoritaire, le vote ne joue pas un rôle mineur ! L'important, l'essentiel, ce sont les prises de parole, les discussions sur le fond. Si nous avons discuté sérieusement en amont, avec le dossier en main, de l'opération des Charmanches – au lieu de nous contenter d'une seule délibération au conseil municipal – il est fort probable que le projet aurait été amendé et amélioré.

Vite, une salle festive !

Voici une délibération pour lancer **le projet de salle festive**, 350 places dans l'ancien Centre Technique Municipal (CTM). Le principe de la création festive n'a jusqu'alors été abordé qu'à l'occasion du budget 2011 et récemment en commission Cadre de Vie. Ce soir, nous élisons le jury d'appel d'offres qui va choisir le maître d'œuvre du projet. Il nous est proposé de ratifier les candidatures proposées par le maire. Je vote Blanc et j'interviens oralement contre le projet lui-même qui me paraît dans une logique de futilité déraisonnable.

C'est sur ce type de choix, décision souveraine d'une assemblée parfaitement libre de faire ou de ne pas faire, à l'opposé des délibérations à dominante gestion qui sont souvent votées, que l'orientation politique s'exprime pleinement.

Le budget annoncé à triplé en deux mois : en mars, lors du vote du budget 2011, la ligne budgétaire pour la salle festive indique 480 k€ en 2011, 240 k€ en 2012 et rien en 2013. Soit 720 k€. En mai, la commission Cadre de Vie sursaute devant un budget de 2 M€ ... mais le projet poursuit sa route avec quelques ajustements mineurs ... et je reste seul à relever le caractère fantaisiste des chiffres annoncés au budget.

Les arguments énoncés pour justifier le projet sont légers. « *C'était dans notre programme électoral* ». Oui, dans le programme publié début 2008, il y a plus de 3 ans, avant la crise énergétique de l'été 2008, avant la crise financière, avant la réforme des collectivités territoriales, avant l'exercice de prospective qui montre la chute des capacités financières de la commune à partir de 2013, avant l'agenda 21 et les sujets mis en avant par les participants aux ateliers 21, avant moult débats sur les besoins du Grésivaudan en matière de développement durable... La fidélité aux électeurs consiste-t-elle à respecter à la lettre chaque ligne du programme – quoi qu'il arrive ? Cette idée est un leurre ! Le programme s'interprète et il y a mille et une manières d'être fidèles aux électeurs et de proposer une salle festive sans construire un nouvel édifice pour deux millions d'euros.

Comme je l'entendis murmurer au conseil : « *faire une fête avec 350 personnes, c'est pour les riches* ». Bien sûr, on pourra cloisonner, couper la salle en deux. Combien de jours par an aurons-nous besoin de la salle complète ? Mystère. Je pense au stade des Alpes, bel ouvrage, utilisé quelques jours par an pour des grands matchs ... et le reste du temps pour ses salles de réunion ! Revenons à Crolles. Pour la salle festive, « *il y a une forte demande ... les seniors surtout ... pour des thés dansant* ». Allons bon, faudrait-il empêcher nos anciens de se réjouir et de danser ?! Nous avons déjà de nombreuses salles ? Oui, mais toutes trop petites (et pourtant il y a la Marelle, les gymnases, le Projo, la MFR ... une salle des fêtes à Bernin ...) et puis en environnement urbain ... *les voisins n'en peuvent plus*.

Il faut bien « *réutiliser le CTM, ne pas le laisser désaffecté, reconstruire la ville sur la ville, c'est notre politique* ». Pas d'autre idée qu'une salle festive pour valoriser ce bâtiment ? Aucune entreprise n'aurait été intéressée par le CTM ? Impossible à vendre ce bâtiment ? Inutile de chercher, c'était dans le programme, Crolles, ville enchantée, au pays des enfants, des seniors et bisounours, nous n'aurons pas de 5^{ème} gymnase mais une salle festive avec un parquet dansant.

La salle festive n'est ni de droite, ni de gauche, ni écologique. Pour moi, elle est surtout consumériste et un brin clientéliste. Mais, me direz-vous, pourquoi être désagréable avec de tels qualificatifs dénigrant une décision légitime d'élus ? Inutile de réfléchir aux urgences et aux priorités, la salle festive était *dans le programme*.

Et l'adjointe parla ...

Au vu des candidatures proposées par le maire pour le jury d'appel d'offres, un « détail » sauta aux yeux : à une exception près, les hommes étaient titulaires et les femmes suppléantes. C'est Anne-Françoise qui le releva doucement, faussement naïve, avec beaucoup de précautions oratoires, juste pour attirer l'attention, appeler à la vigilance, s'assurer que c'est bien le hasard et la disponibilité des uns et des autres qui conduit à cette situation ...

Aussitôt dit, aussitôt entendu. Avec un bel unanimité, l'assemblée réunie convint qu'il y avait là une entorse à la parité et que l'on ne l'y reprendrait plus. D'ailleurs, quelques minutes plus tard, voilà un nouveau jury à élire, cette fois pour la maîtrise d'œuvre du quartier durable. Rebelote. Les hommes titulaires, les femmes suppléantes ... Non, il ne sera pas dit que la majorité est machiste ! Plusieurs hommes se portent volontaires, ils ne sont candidats que pour servir, et suppléer c'est encore servir. La liste de candidatures est promptement remaniée, une femme promue au rang des titulaires, le vote se déroule, fin de séquence.

Que s'est-il passé ? La nouveauté n'est pas la prise de parole de l'adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse. Ce qui a produit un effet immédiat, bénéfique, c'est son intervention en dehors de son champ officiel de responsabilité. Je me prends à rêver. Il suffirait que deux ou trois élus influents de la majorité, adjoints ou présidents de commission, se lèvent et disent publiquement « *stop, nous arrêtons le cumul des mandats* » ... pour qu'il soit mis fin dans le Grésivaudan à cette pratique nocive du cumul et que Crolles soit citée comme une ville novatrice, modèle de démocratie locale.

Le cheminement piéton cycle dans le parc du château se fait attendre

L'affaire sera bientôt aussi vieille que le château lui-même ! La commune veut urbaniser le haut du parc du château. Pour faire passer la pilule, elle a promis de combiner le projet avec un cheminement piéton cycle qui serait fort apprécié de la population. La cour d'appel vient d'annuler une délibération de 2005 qui, à travers la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, autorise l'opération en classant en zone constructible environ 1,5 ha du parc.

Le jugement de la cour d'appel est particulièrement sévère : la procédure *est irrégulière, la cession gratuite de l'emprise de la voie piétonne et cyclable en évitant à la commune une procédure de déclaration d'utilité publique longue et aléatoire constitue un détournement de pouvoir ; la notice explicative du projet a, en insistant sur l'opportunité qui sera ainsi ouverte de réaliser rapidement la voie piétonne et cyclable traversant le parc du château, occulté l'objet même de la révision simplifiée litigieuse et a, en liant les deux opérations, induit le public en erreur*.

Le maire propose de se pourvoir en cassation.

Je demande si la décision de la cour bloque le projet de cheminement. *Non*, répond le maire. *Alors, pourquoi le cheminement n'est-il toujours pas réalisé ? Car les deux projets sont liés, on ne peut pas faire l'un sans l'autre.* Gilbert, adjoint à la voirie, précise *qu'il n'est pas possible d'avoir le foncier si on ne fait pas le bâti.*

La commune s'entête. C'est son droit. Est-ce légitime ? La question ne fut pas posée ainsi. La commune a-t-elle essayé de réaliser le cheminement indépendamment de l'urbanisation ? Non. Pourquoi ? Ce n'est pas possible. Vous en êtes sûr ? Oui ... Et c'est ainsi que depuis 10 ans les uns et les autres sont enlisés dans une guerre de tranchées ... et en mai 2011, le conseil municipal vote, à l'unanimité moins une voix Contre, le pourvoi en cassation, après 30 secondes de discussion, sans regarder un seul élément concret du dossier.

Un dérapage très contrôlé

Au détour d'une de ses nombreuses interventions, je ne me souviens plus pour quelle délibération, peut-être à propos du pourvoi en cassation pour l'affaire du château, le maire balançait un chiffre sur ce que coûterait prétendument à la collectivité certains contentieux impliquant, à un titre ou à un autre, M. W. C'était le triste exemple d'une affirmation oiseuse, un amalgame volontaire entre des contentieux menés en nom collectif et des affaires privées, l'omission grossière de tout propos sur les motivations d'intérêt général qui fondent les recours juridiques, une insinuation suffisamment floue pour ne pas être contestable, un abus de situation dominante avec une phrase lâchée par celui qui sait ne pas pouvoir être contredit en séance.

Le propos pouvait paraître anodin : « *j'ai un tableau qui montre que M. ...* ». Beaucoup pensèrent sans doute que c'était de bonne guerre. Mais en prenant le temps de réfléchir, à froid, sur la portée de cette déclaration, sur les procédés rhétoriques engagés, je suis effrayé de constater l'absence de réaction en séance. Malgré ma confiance inébranlable dans la nature humaine, je crains fort qu'aucun adjoint n'ait fait observer au maire que cette intervention était particulièrement déplacée et incorrecte.

L'eau, bien essentiel

Après avoir relaté la procédure de mise en concurrence qui vient de se dérouler, le maire nous propose de renouveler la délégation de service public confiée à la société Sergadi. C'est une affaire importante, compliquée, qui engage la commune sur un contrat de 12 ans. Nous avons reçu un dossier très complet il y a déjà une dizaine de jours. Les choses sont parfaitement limpides.

C'est alors qu'intervient Jean-François, notre spécialiste incontesté des histoires d'eau et d'assainissement. Il explique combien il est heureux que la Sergadi, entreprise à 80 % publique, dont il est administrateur, soit retenue. Il parle avec passion, explique qu'il a suivi l'affaire depuis le groupe de travail côté Sergadi.

Une stupéfaction silencieuse m'envahit devant cette intervention dont se délecteraient les candidats mauvais perdants qui voudraient contester devant les tribunaux le choix du délégataire du service public de l'eau.

Françoise, première adjointe, veille au grain et répond, avec raison, en insistant sur les critères objectifs qui ont présidé à la décision. Le maire, pince sans rire, nous indique que cela fait longtemps qu'il n'avait pas vu Jean-François, tenu à l'écart durant toute la période de la mise en concurrence et qui ne prendra pas part au vote.

Etrange dialogue, contraste saisissant entre les acteurs, un moment où surgit l'imprévu. D'un côté, la spontanéité et la confiance, « *j'ai toujours eu confiance dans le fait que la Sergadi serait choisie...* ». De l'autre, le contrôle et la maîtrise du discours pour sécuriser la procédure.

Je ne suis pas un inconditionnel de la concurrence. Pourquoi faire un appel d'offres alors que nous étions satisfaits des services rendus par la Sergadi ? Mais la république a tiré les enseignements des turpitudes anciennes de Carignon et des pots de vin généreux des fournisseurs d'eau. Alors, les procédures sont cadrées et les élus, communistes, socialistes, écologistes et sans étiquettes, appliquent un dispositif libéral prévu pour garantir la concurrence parfaite et non faussée pour la délégation d'un service public essentiel. C'est le miracle de la démocratie, le triomphe du droit : la loi est la même pour tous, et même pour Crolles.

Mais ... le camarade Jean-François résiste au politiquement correct et ne se laisse ni embrigader ni aliéner. Alors, il s'exprime et dit en toute simplicité ce que tout le monde a bien compris : au diable la concurrence ! Pourvu qu'on ne soit pas obligé de prendre Véolia !

Comment cet échange sera-t-il traduit dans le PV du conseil ? Peu importe, je n'irai pas chercher noise. Vive la SERGADI ! Vive le SIERG, le fameux Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Grenoble, et que les eaux de la Romanche remplissent nos carafes, coulent dans nos gosiers et arrosent nos potagers.

Pas besoin de 6^{ème} république

Ce conseil municipal du 27 mai 2011 n'a duré que 3 h 30. Je pourrais en parler pendant des jours. Le droit de préemption urbain étendu à l'ensemble de la commune, la taxe locale sur l'électricité, des subventions pour les associations ... on n'imagine pas tout ce que les élus locaux décident.

S'il y a bien une idée fautive qui circule en France et à laquelle je voudrais tordre le cou, c'est l'idée de la fin de la politique, le mythe disant que les élus ont perdu le pouvoir face à Bruxelles, la mondialisation, l'économie, les médias, l'hyperprésident. En réalité, la démocratie est intacte – au moins dans son potentiel.

Nul besoin de changer de régime ou de rêver de 6^{ème} République. Pour un citoyen, élu ou non, qui s'intéresse à sa cité, il s'agit de jouer son rôle (le vrai, celui des textes fondamentaux, de la constitution et de la loi, pas le rôle étriqué issu de la tradition) sans entrave ni censure ni calculs manœuvriers, de rester curieux et prêt à faire des incursions sur les chemins de traverse, en dehors des rails du consensus.

Francis Odier, 8 juin 2011